

CONVOCAION CONTRÔLE TERMINAL UE D'OUVERTURE SEMESTRE 3 - 2020/2021 - SESSION DE RATTRAPAGE

CODE	INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DATE EPREUVE	HORAIRES	SALLE	NATURE EPREUVE	DUREE EPREUVE	ENSEIGNANT RESPONSABLE	MODALITES
LLA3UO01	Grammaire du français écrit	Jeudi 10/06/2021	13h30 à 15h00	PLATEFORME EXAMS	Ecrit	1h30	BRUNOT Dominique	RNE+RSE
LLA3UO02	Etude de la presse et des caricatures	Jeudi 10/06/2021	13h30 à 15h00	PLATEFORME EXAMS	Ecrit	1h30	FLEURY Alain	RNE+RSE
LLA3UO03 LMA7HP33	Grec (ancien) niveau 1	Jeudi 10/06/2021	13h30 à 15h00	PLATEFORME EXAMS	Ecrit	1h30	CALTOT Pierre-Alain	RNE+RSE
LLA3UO04	Histoire de l'Australie de 1788 à nos jours	Jeudi 10/06/2021	13h30 à 15h00	PLATEFORME EXAMS	Ecrit	1h00	MICHEL Alice	RNE+RSE
LLA3UO05	Initiation aux sciences de l'éducation	Jeudi 10/06/2021	13h30	TEAMS	oral + dossier	30 min	TESSON-MARTEAU Sonia	RNE+RSE
LLA3UO08	Sociolinguistique	Jeudi 10/06/2021	13h30	TEAMS	Oral	30 min + 20 min prépa	CLOISEAU Gilles	RNE+RSE

RAPPEL : épreuves en présentiel ou à distance

Toute fraude ou tentative de fraude est passible du conseil de discipline.

L'accès aux salles d'examen sera interdit à tout candidat qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard (note ministérielle n° 85-065 du 18/02/85).

Les dictionnaires bilingues (papier) sont autorisés pour les étudiants non francophones en Erasmus et en échanges internationaux.

En cas de chevauchement d'épreuves, prévenir obligatoirement et d'urgence la scolarité, aux heures d'ouverture du service de 8h30 à 17h00, par courriel (apogee.lsh@univ-orleans.fr) ou par téléphone au 02.38.49.40.87 ou 02.38.41.71.65 AU PLUS TARD LE 7 JUIN 2021. AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE AU-DELA DE CETTE DATE.

Pour tout problème technique (réseau et/ou ordinateur), prévenir obligatoirement et d'urgence la scolarité, aux heures d'ouverture du service de 8h30 à 17h00, par courriel (Licences = secretariatpedagogique.lsh@univ-orleans.fr)

Epreuves en présentiel : L'appel aura lieu une demi-heure avant le début des épreuves à l'entrée des salles.

Les candidats seront autorisés à composer sur présentation de leur carte d'étudiant.

Le non-respect du protocole sanitaire lors des épreuves en présentiel est passible de l'exclusion de la salle d'examen et du conseil de discipline.

Orléans, le 25/05/2021